Conseil Municipal PAILHARES Du 24 Juin 2022 à 20h00 Compte-Rendu

Présents : Anne Schmitt, Murielle Le Hir, Magali Gontier, Christiane Protte, Anne Parizot, Patricia Maniouloux, Emmanuel Caillet, Evelyne Milesi, Guy Blanchard, Louis Grangé.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Anne Parizot

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2022 est approuvé.

Auditeur : Mr Didier Reboullet habitant de la commune, soucieux de l'éventuel départ de Nectardéchois, se propose d'être médiateur auprès des différentes parties.

Engagement de la commune pour l'exploitation des parcelles des Vernes

Mme Magali GONTIER se retire de la salle pendant les débats au risque de conflit d'intérêt. Mme la Maire rappelle la précédente délibération n°60 du 9 décembre 2020 pour l'acquisition des terrains dit «Les Vernes » où figure l'engagement du Conseil Municipal de se porter acquéreur auprès de la SAFER pour l'ensemble des terrains soit 46ha 51a 65ca. L'acte notarié en l'étude de Me VASSE-ODILON à Langogne a été signé le 24 novembre 2021.

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention PASS TERRITOIRE auprès du Département de l'Ardèche, il a été attribué une aide financière de 15.000€ sous réserve que la commune s'engage à ne pas revendre ces parcelles sur les 20 prochaines années et qu'elle s'engage à louer les parcelles acquises dans le cadre d'un bail agricole dans un délai de 3 ans.

Dès à présent, pour prévenir le risque incendie sur ce secteur, Mme la Maire propose de mettre à disposition gratuitement ces terrains au pâturage pour l'été 2022 par un appel à candidature auprès des éleveurs de la commune exerçants en agriculture biologique; et de réunir prochainement la Commission Communale Agricole.

Après délibéré, et discussion, le Conseil Municipal,

DECIDE de s'engager à ne pas revendre les terrains dit «Les Vernes » soit 46ha 51a 65ca sur les 20 prochaines années et à louer à un exploitant agricole certifié agriculture biologique, ces parcelles acquises, dans le cadre d'un bail agricole dans un délai de 3 ans.

DEMANDE un complément d'information quant à la procédure SAFER concernant l'attribution du bail agricole à Mme Magali Gontier. Le fonctionnement de la SAFER à été opaque sur ce dossier.

CHARGE Mme la Maire d'informer et de transmettre copie de la présente délibération au Département de l'Ardèche dans les meilleurs délais.

Mode de publicité des Actes au 1er juillet 2022

Motion proposé : la commune accepte de publier en ligne les Actes à compter du 1er juillet 2022.

Motion acceptée avec 9 voix pour et 1 abstention.

Convention de gestion du gymnase de Saint-Félicien

En attente de la prochaine réunion avec les autres communes.

Déneigement

Délibération proposée : Le Conseil autorise Mme la Maire à demander l'aide du Département de l'Ardèche pour financer le déneigement de la commune.

Motion acceptée à l'unanimité.

Demandes de subventions des Associations

- Le Conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention de l'Echiquier Pailherou et lui accorde 200€.
- Le Conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention de l'Ecole des Chats et lui accorde 100€.
- Le Conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention du club de Foot et lui accorde 200€.

Electricité terrain de foot et méchouï

Le club de foot souhaite augmenter le compteur électrique au terrain de foot. Le Conseil refuse cette demande et propose au club d'utiliser le terrain Meillat Étant donné l'arrêté préfectoral interdisant tous feux, la mairie va vérifier la possibilité de faire un méchouï le 9 juillet.

Nomination d'un référent RGPD

Nomination remise à plus tard, en attente de consultation d'Arche Agglo sur le sujet.

Loyer Famille Scatena

Le Conseil reste sur la délibération du 22 octobre 2022, c'est à dire que la commune prend en charge la différence de loyer entre l'ancien logement Place des Gites et le nouveau logement 30 rue de la Mairie de la famille Scatena (246,96€ contre 545€) pendant la période de relogement liée aux travaux.

Gardiennage de l'église de Notre Dame de Pailharès

Délibération proposée : Le Conseil confie à Mme GENTIL Thérèse le gardiennage de l'église de Notre Dame de Pailharès du 1er avril au 1er novembre à compter de cette année 2022. L'indemnité annuelle correspondante est de 474,22€ à l'année, soit 39,51€ par mois. Motion acceptée avec 9 voix pour et 1 contre.

Divers

- Réunion des associations de Pailharès le samedi 2 juillet à 10h pour discuter de la Foire aux Pommes, de l'Ardéchoise, etc.
- Point sur l'avancement des travaux des Gîtes,
- Visioconférence 5 juillet concernant le recensement de la population en 2023,
- Compte-rendu de la réunion entre les parents et Arche Agglo concernant le transport des enfants scolarisés à Saint-Félicien,
- Réunion du CCAS le 8 juillet pour préparer l'apéritif des Anciens, qui sera cumulé avec celui des nouveaux arrivants,
- Aménagement du carrefour du col du Buisson.

Prochain Conseil municipal à définir plus tard

Fin de séance à 0 h15.

Signatures des Membres du Conseil

2/2